Image not found or type unknown

Puis-je porter plainte pour faux en écritures

Par **JCM**, le **11/11/2008** à **10:25**

Depuis 8 mois que je suis en instance de divorce j'ai des problèmes de communications avec la société ou je dois payer la moitié du crédit de ma maison en vente.(l'autre moitié payée par mon ex,quand il y pense)
Aprés 8 LR avec AR pour des demandes de relevés de compte sans aucune réponse de l'organisme, j'ai écrit à la CNIL.
1mois et 1/2 aprés je recevais une réponse de la CNIL avec un relevé de compte(que j'attendais depuis 6 mois)(envoi fait par la CNIL)
En octobre à ma grande surprise je recevais un autre relevé de compte de la part de la société.
Le problème est que le relevé de compte reçu est différend du relevé que la société a envoyé a la CNIL et que la CNIL m'a transmis.
Sue ce nouveau relevé apparaissent les paiements de Mr et de moi-meme.
En ce qui concerne mes paiements tout est pareil sur les deux relevés mais en ce qui concerne les paiements de mon ex tout est différend.
Ex:sur le 1er relevé mon ex a payé 380 euros en mai et sur le 2é relevé il a payé 280 euros en mai.(en tout 4 mois ou les montants sont différends d'un relevé à l'autre.
En plus la société était tenu de m'aviser de non paiements de mon ex, ce qu'elle n'a jamais fait.
Que puis faire pour me défendre de ces pratiques anormales.
En tout depuis le début de l'année j'ai envoyé 13 LR avec AR et je n'ai eu de leur part qu'un seul courrier en ordinaire contenant une pub.
Je vous remercie de vos réponses.
JMC

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés